



**Note à l'intention des médias conjoint OMS/FAO/17
12 juillet 2005**

LA COMMISSION DU CODEX ADOPTE PLUS DE 20 NORMES ALIMENTAIRES

Nouvelles directives sur les compléments alimentaires et groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens

Rome/Genève - La Commission du Codex Alimentarius vient d'adopter plus de 20 normes alimentaires nouvelles ou modifiées.

Parmi ces normes et autres mesures destinées à protéger la santé du consommateur tout en facilitant les échanges commerciaux figurent des directives sur les compléments alimentaires et un code de conduite pour minimiser ou enrayer la résistance aux antimicrobiens.

Quelque 120 pays et des représentants de la Communauté européenne ont participé à cette session annuelle du Codex. Celui-ci, rappelle-t-on, est une Commission mixte de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) chargée des normes alimentaires. Il compte 172 membres faisant partie des deux organisations ou de l'une d'elles.

Vitamines et minéraux

Une des premières décisions prises par la Commission a été l'adoption de directives mondiales relatives aux compléments alimentaires (vitamines et minéraux).

Selon ces directives, l'étiquette sur les confectons doit fournir des indications sur les niveaux maximum d'absorption. Cela devrait faciliter aux pays la transmission de l'information au consommateur, tout en mettant celui-ci en position de tirer profit des compléments alimentaires sans préjudice pour sa santé.

Selon l'OMS, les directives sur les compléments alimentaires permettront au consommateur de mieux profiter des effets salutaires de ces vitamines et minéraux.

Les directives du Codex incitent le consommateur à choisir un régime alimentaire équilibré lui assurant les doses recommandées de vitamines et minéraux. Et c'est seulement au cas où son régime alimentaire est défaillant qu'il convient de recourir aux compléments alimentaires.

Résistance aux antimicrobiens

Un accord de principe a été pris par le Codex en ce qui concerne la mise sur pied d'un groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens. Une décision formelle est attendue dans le courant de l'année prochaine.

L'OMS, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont élaboré des directives sur l'utilisation prudente des antimicrobiens lors de maladies humaines ou pour la production animale,

directives que le groupe de travail sera chargé de mettre en application au plan de la sécurité sanitaire.

La résistance aux antimicrobiens a été débattue durant plusieurs années sans qu'aucun accord ne soit intervenu jusqu'ici, car elle implique une collaboration entre différents secteurs: production et santé animales, santé humaine et industrie des produits pharmaceutiques et vétérinaires.

Le nouveau groupe de travail devrait faciliter la collaboration entre ces trois secteurs dans le cadre d'une approche holistique face à ce problème dont l'importance s'accroît au fil des ans.

La résistance aux antimicrobiens, notamment les antibiotiques, est un problème de santé publique lié à de nombreux facteurs. Parmi ceux-ci, citons l'utilisation inappropriée des antibiotiques de la part des consommateurs, le traitement aux antibiotiques d'animaux destinés à la consommation, soit pour des raisons vétérinaires soit, dans certains cas, pour accélérer leur croissance. L'utilisation des antimicrobiens comme pesticides est également un autre facteur de résistance aux antimicrobiens.

Le risque pour la santé humaine est le suivant: il arrive que des microorganismes résistants, qui se seraient développés dans des animaux destinés à la consommation, se transmettent aux humains, principalement du fait d'aliments contaminés.

A titre d'exemple, des souches résistantes de salmonelle ou d'autres microorganismes transportés par les aliments sont, aujourd'hui, fréquemment rencontrés chez les humains. Cette résistance freine le traitement des infections humaines et peut entraîner, dans certains cas, le décès du malade.

Par ailleurs, la Commission du Codex Alimentarius a décidé, pour des raisons d'efficacité, de diviser le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants en deux Comités séparés à partir de 2007, l'un devant s'occuper des additifs et l'autre, des contaminants.

Pas de directive en vue sur le Parmesan

En ce qui a trait aux droits de propriété intellectuelle relatifs à l'étiquetage et à la composition du fromage Parmesan, il n'y a pas eu de consensus au sein de la Commission du Codex. Il a été décidé de laisser cette question en suspens afin de permettre aux parties concernées de poursuivre leurs concertations. Aucune nouvelle date n'a été fixée par la Commission pour rouvrir ce dossier.

A propos des travaux du Codex qui se sont déroulés du 4 au 9 juillet 2005, à Rome, M. Stuart Slorach (Suède), président sortant de la Commission, a déclaré: "Cette session a été extrêmement productive. Bien qu'une année se soit écoulée depuis notre dernière réunion, nous avons réussi à adopter plus de 20 directives qui, utilisées de manière appropriée, assureront une meilleure protection à la santé du consommateur et amélioreront sa confiance dans les produits qu'il consomme. En outre, nous avons pris des mesures importantes pour impliquer nos partenaires d'autres organisations dans l'élaboration de ces normes et pour rendre la structure du Codex plus efficace."

Lors de cette 28e session du Codex, les élections pour le poste de président de la Commission ont vu, pour la première fois, la victoire d'un Africain, M. Claude Mosha (Tanzanie). Elu pour un an, M. Mosha est rééligible pour un autre mandat de même durée.

Pour de plus amples informations, les journalistes peuvent s'adresser à Gregory Hartl, Conseiller en communication, OMS/SDE, Genève. tél. : (+41 22) 791 4458 ; portable : +41 79 203 6715 ; courriel : hartlg@who.int ou à John Riddle, Chargé d'information, FAO, tél. : (+39) 06 570 53259 ; portable : (+39) 348 257 2921 ; courriel : John.Riddle@fao.org

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond OMS, ainsi que d'autres informations sur le sujet, sont accessibles sur Internet à partir de la page d'accueil de l'OMS : www.who.int